



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

📘 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260601

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/06/2026

Etaient présents : AUDOUIN Karine ; CHIARIGLIONE Bruno ; DATY Gabriel ; DOMPIERRE Sabrina ; FERRO Chantal ; JANY Fabien ; LACROIX Vincent ; LUIS – DOS SANTOS Céline ; MOLLET Géraldine ; MOREIRA Georges ; POTVIN Agnès ; RION Sébastien ; SINIC Elodie

Absent(s) excusé(s) : DAOUD Marc ; HAQUIN Benoît ; RION Sébastien

Pouvoir(s) :

DAOUD Marc donne pouvoir à MOREIRA Georges

HAQUIN Benoît donne pouvoir à LACROIX Vincent

RION Sébastien donne pouvoir à CHIARIGLIONE Bruno

Convocation du : 27/05/2026

Ordre du jour :

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 avril 2026
- 3- Intervention cabinet extérieur, étude financière commune
- 4- Délibération liste CCID
- 5- Délibération commission contrôle liste électorale
- 6- Délibération fongibilité crédit et affectation du résultat
- 7- Délibération modification régie de recettes 71341
- 8- Point école, rentrée 2027
- 9- Point évènementiel : course cycliste, commémoration 8 mai, 14 juillet ...
- 10- Point urbanisme :
 - division terrain parcelle D558 pour vente
 - transformateur EDF (rue de Meaux) D881
 - délibération achat/régularisation parcelle ZN46 rue du Tour de ville
 - délibération vente chemin du Blandy
 - délibération cession parcelles rue de l'Ormelet
- 11- Point sécurité :
 - avancement dossier schéma incendie
 - étude circulation/stationnement
 - délibération pouvoir signature du Maire pour la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage par Ingé'Oise pour la vidéosurveillance
 - Fossés
- 12- Point Ressources Humaines : départ retraite Didier, ATSEM
- 13- Infos diverses : enlèvement sapin cimetière, enlèvement grilles monument aux Morts, retour DPE presbytère, infos CCPV (listes commissions où Brégy est représentée)

Début de la séance : 20h00 le 1er juin 2026



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

📱 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260601

1- Désignation du secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Gabriel Daty

2- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 avril 2026

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire met aux voix l'approbation du procès-verbal.

Il est approuvé à l'**UNANIMITE**

3- Intervention cabinet extérieur, étude financière commune

M. le Maire a demandé à la société CBG territoires de présenter les services que cette entreprise peut apporter à la commune au niveau étude financière.

Après intervention de M. Clément Bousquet M. le Maire demande au conseil si ce projet étude peut être mise en place afin d'avoir de la visibilité sur la situation économique et sur les perspectives d'investissements envisagés et en cours d'études.

Des questions sont posées sur la récupération de la TVA (négatif), sur le calendrier... Des échanges ont lieu sur l'opportunité de la prestation ainsi que le prix, sur le risque d'avoir recours à des prestations supplémentaires...

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

APPROUVE la mise en place de l'étude par le cabinet CBG

4- Délibération liste CCID

Le rôle de la Commission Communale des Impôts Directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms.

Le Conseil Municipal propose la liste de noms ci-dessous :

- MOREIRA Georges
- DATY Gabriel
- CHIARIGLIONE Bruno
- SINIC Élodie
- FERRO Chantal
- LACROIX Vincent
- POTVIN Agnès
- DAOUD Marc
- DOMPIERRE Sabrina
- RION Sébastien
- JANY Fabien
- MOLLET Géraldine



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

📌 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260601

- WAWZYNIAK Jacques
- CLOAREC Frédéric
- COURTIER Dimitri
- FRANCK Pierre
- AUDOUIN Karine
- LUIS-DOS SANTOS Céline

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

APPROUVE la liste nominative à proposer au Directeur Départemental des Finances Publiques ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision

5- Délibération désignation Conseiller municipal Commission Contrôle liste électorale

L'article R.7 du code électoral prévoit que, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle des listes électorales prévues à l'article L.19 du même code sont nommés, par arrêté du préfet, pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

La période de trois ans arrivant à son terme et en vertu de l'article L.19, VII du code précité, il convient de désigner un nouveau conseiller municipal titulaire ainsi que son suppléant, pris dans l'ordre du tableau, afin de participer aux travaux de la commission de contrôle communale.

A défaut de volontaire, le conseiller municipal le plus jeune est désigné membre de la commission.

Il est précisé que la fonction de membre de la commission est incompatible avec les fonctions de maire ou encore d'adjoint au maire titulaire d'une délégation, quelle qu'elle soit.

La composition de la commission, arrêtée pour une durée de trois ans, sera complétée avec la désignation, par le préfet, d'un délégué de l'administration et avec celle, par le président du tribunal judiciaire, d'un délégué de ce même tribunal.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

Sur exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

DESIGNE :

- En qualité de membre titulaire : Vincent LACROIX
- En qualité de membre suppléant : Karine AUDOUIN

En vue de participer aux travaux de la commission de contrôle des listes électorales.

La composition de la commission, telle qu'arrêtée par le préfet, à l'issue des différentes désignations, donnera lieu à affichage et publication sur le site internet de la commune.

6- Délibération fongibilité crédit et affectation du résultat

M. le Maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

📌 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260601

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération du conseil municipal du 31 octobre 2023 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et que cette norme comptable s'appliquera au budget communal.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de **7.5 %** des dépenses réelles de chaque section.
- Donner tous pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

DÉCIDE :

- D'autoriser M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de **7.5 %** des dépenses réelles de chaque section.
- De donner tous pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

7- Délibération modification régie de recettes 71341

Considérant la nécessité d'autoriser l'encaissement en régie des recettes relatives aux concessions funéraires du cimetière communal ;

Considérant que le service de photocopies à destination du public n'est plus assuré par la commune et qu'il convient de supprimer cette catégorie de recettes de la régie ;

Considérant qu'il convient de modifier l'acte constitutif de la régie 71341 afin d'y intégrer cette nouvelle catégorie de recettes ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

DÉCIDE

- La modification de la régie de recettes créée par délibération du conseil municipal en date du 28/01/1999, afin d'autoriser l'encaissement des recettes relatives :
 - À la vente des concessions funéraires ;
 - Au renouvellement des concessions funéraires ;
 - Et, le cas échéant, aux taxes et redevances funéraires associées.



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

🏠 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260601

- Les recettes liées au service de photocopies réalisées pour les administrés sont supprimées de la régie de recettes n° 71341.
Les autres dispositions de la délibération initiale demeurent inchangées.

8- Point école, rentrée 2027

M. le Maire demande des volontaires pour assurer le déménagement de la classe modulaire le vendredi 3 juillet vers 17h-17h30 et si besoin lundi 6 juillet pour permettre le remplacement de celui-ci.

Pour information à date nous n'avons pas eu de retour de la part de la CCPV concernant le permis des ALGECO notamment consultations de la sous-commission accessibilité et du SDIS.

M. le Maire informe que les travaux assainissement derrière l'école seront réalisés cet été.

Un point d'avancement sur le projet d'école est fait et il en sort que la question du maintien ou pas du projet dépendra :

- du retour de l'analyse financière validé ce jour et de la capacité de la commune à absorber le montant du crédit prévisionnel.

A date 7500000 d'emprunt = 50000 d'échéance annuel sur 20 ans

- De la part de la commission école qui attend une nouvelle estimation de coût global fait par une autre entreprise.
- La confirmation de la nécessité à construire un dossier de demande de subvention incluant les frais d'architecte estimé à hauteur de 80000 €

Il est indiqué que si nous devions réaliser les demandes de subventions avec le coût à charge du dépôt de permis sans pour autant avoir la certitude d'avoir les subventions entraîneraient une dépense trop importante pour la commune et l'empêcherai par ailleurs d'investir sur d'autres besoins d'investissement tel que trottoir, city stade, amélioration salle des fêtes, etc. par exemple.

Un rendez-vous avec l'Ingé'Oise est prévu le 11 juin 2026.

Une visite des écoles de Villers St-Genest et Cuvergnon est prévu le 10/06/2026.

Point important nous devons nous positionner avant le 3 juin sur la réalisation des travaux de changement de fenêtre de l'école maternelle et ce sans même avoir la certitude de l'obtention des subventions car nous n'avons pas eu de retour officiel.

Une visite de l'enceinte de l'école maternelle est effectuée.

Après échange le conseil décide de lancer la commande avec un besoin de présence de l'équipe municipale pour effectuer les déménagements nécessaires aux travaux.



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

📘 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260601

9- Point évènementiel : course cycliste, commémoration 8 mai, 14 juillet ...

- **Course cycliste**

Très bon retour, un petit peu de monde quand-même

Coût de l'opération 600€ environ.

- **Commémoration 8 mai**

Constat très peu d'enfant malgré l'information auprès des écoles.

- **14 juillet**

M. le Maire demande à la Commission Evènementiel qui prend la main sur l'organisation et quels sont les conseillers disponibles pour l'organisation.

- **Parc Aquatique**

Il y aura une navette gratuite pour aller et rentrer du Centre aquatique de Crépy Cf. mail. Une publication devrait être faite aux administrés.

10- Point urbanisme :

- **division terrain parcelle D558 pour vente**
- **transformateur EDF (rue de Meaux) D881**
- **délibération achat/régularisation parcelle ZN46 rue du Tour de ville**
- **délibération vente chemin du Blandy**
- **délibération cession parcelles rue de l'Ormelet**

Compte-tenu de l'information du notaire reçu vendredi dernier à 18h30, nous devons revoir l'ensemble des délibérations prévues à l'ordre du jour.

11- Point sécurité :

Le prochain rendez-vous pour le dossier du schéma incendie aura lieu le 17 juin.

Nous sommes toujours en attente du devis de la SAUR concernant le nouveau poteau rue du Tour de Ville.

- **étude circulation/stationnement**

M. le Maire informe le conseil qu'une étude est en cours sur le stationnement par la commission sécurité

Une présentation sera faite prochainement avec des solutions pour remédier à ces questions de stationnement et circulation.

- **délibération pouvoir signature du Maire pour la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage par Ingé'Oise pour la vidéosurveillance**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'installation d'un système de vidéoprotection s'avère nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant prévisionnel de : 65 820€ HT soit 78 984€ TTC sur un prochain programme d'investissement subventionné.

INGÉ'OISE peut nous assister dans la réalisation du projet. Il convient à cet effet de signer une convention d'assistance de maîtrise d'ouvrage. La somme prévisionnelle de rémunération est de 3 127.77€ HT pour un équivalent de cinq jours pour programme et phasage.



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

📱 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260601

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** :

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention d'assistance de maîtrise d'ouvrage avec INGÉ'OISE,
- Approuve la contexture du projet des études présentées par INGÉ'OISE,
- Sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès :
 - Du Conseil Départemental
 - De l'état au titre de la DETR dans le cadre de la sécurité des biens et des personnes
 - De l'état au titre du FIPD dans le cadre du programme de projet de sécurisation et d'équipement des polices municipales
 - De la région au titre du dispositif sécurité/vidéoprotection de Monsieur le Président Xavier Bertrand
 - De la Communauté de Communes du Pays de Valois
 - De tout autre financeur potentiel au projet
- Prend l'engagement de réaliser les études si les subventions sollicitées sont accordées
- Prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour se faire d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

- Fossés

M. le Maire informe l'équipe municipale qu'un fossé a été mis en place sur la D 79 entre SFA et l'entrée de la commune.

L'idée est de trouver des solutions permettra de ralentir et ou minimiser le flux d'eaux arrivant de cette direction

L'étude verdi a démontré les potentiels risque de flux très important notamment lors des grosses averses à ce titre il nous a été conseillé de tout mettre en œuvre en termes de fosse pour atténuer ce flux. Lors de la prochaine réunion, une carte avec les fossés envisagés sera communiquée et discutée.

12- Point ressources humaines : départ retraite cantonnier, ATSEM

Nous avons été très surpris par l'annonce faite par l'employé communal le vendredi 22 mai juste avant son départ en congés. En effet il a eu un rendez-vous avec le centre social de Betz qui l'a informé de son départ au 1 août Nous attendons une confirmation officielle.

En ce qui concerne l'ATSEM, nous avons été informés que l'actuel ATSEM en poste risquait de ne plus pouvoir être présente à la rentrée car elle serait dans l'obligation d'accepter un poste CDD CDI ailleurs (info en attente de confirmation)

13- Infos diverses :

- Enlèvement sapin cimetière

M. le Maire informe du retrait prochainement du sapin qui prenait trop de place et abîme la croix par Vincent LACROIX.



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

📱 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260601

- Enlèvement grilles monument aux Morts

M. le Maire souhaite le retrait de la grille du monument en raison de la vétusté par Vincent LACROIX.

- **Retour DPE presbytère** : le diagnostic DPE précise que le changement des fenêtres n'est pas suffisant pour changer de DPE. Il est émis l'idée de vendre le bâtiment.
- **Corbeaux** : date dépassée pour abattage (sauf si dégâts agricoles), donc piégeage envisagée mais besoin de l'exécuteur.
- **Infos CCPV (listes commissions où Brégy est représentée)**

Pour information, Monsieur le Maire indique que la commune de Brégy est représentée au sein des commissions de la CCPV au nombre de 4 sur 7, ainsi la commune siègera à différentes réunions où elle pourra participer activement.

- **Infos sur la voiture qui circulait sur Brégy**
Un échange sur cette information a lieu entre les membres du conseil.
- **Soucis fenêtre salle des fêtes**
Une intervention est prévue ultérieurement.
- **Pot pour les bénévoles ayant participé à la course cycliste**
Monsieur le Maire informe que la CCPV organise un pot pour remercier tous les bénévoles ayant aidé lors du passage de la course cycliste.
- **Prêt tonnelle pour la kermesse de l'école**
Monsieur le Maire informe le conseil qu'à la demande la directrice, le prêt de tonnelles a été accepté.

- Remerciements

M. le Maire tiens à remercier certains administrés ayant tout dernièrement contribué à la vie village.

M. Cloarec Franck pour l'installation du robinet d'eau au cimetière.

M. Fabien Jany pour mise à disposition de caisse pour le déménagement de l'école.

M. Vincent Lacroix pour la mise à disposition de ballotins de paille pour la course cycliste.

Tous les bénévoles ayant participé à la course.

Monsieur le Maire précise que la prochaine réunion du conseil aura lieu le 6 juillet 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Pour extrait certifié conforme.

Brégy,

Le 1^{er} juin 2026

